



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

8 mars 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.230

**OBJET : LANCEMENT D'UNE MAITRISE D'OEUVRE URBAINE ET SOCIALE DANS LE CADRE
DU PROJET DE RENOVATION URBAINE DE CORSY ET BEISSON**

Le 08/03/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/03/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Jean-Christophe GROSSI, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jean CHORRO à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Yannick DECARA à M. Victor TONIN, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Reine MERGER, M. Robert FOUQUET à M. Stéphane PAOLI, M. Gérard GERACI à Mme Sylvaine DI CARO, M. Hervé GUERRERA à Mme Marie José VALETA, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Michèle JONES, M. Jean-Marc PERRIN à Mme Danièle BRUNET, Mme Liliane PIERRON à M. Helliot BRAMI, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Françoise TERME à M. Christian PEREZ

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction de la Politique de la Ville

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 08/03/10

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI
CO-RAPPORTEUR(S) : Mme Sophie JOISSAINS

Politique Publique : Renforcement de la Proximité et Politique de la Ville

OBJET : LANCEMENT D'UNE MAITRISE D'OEUVRE URBAINE ET SOCIALE DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOVATION URBAINE DE CORSY ET BEISSON - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Vous venez d'examiner le projet de renouvellement urbain des quartiers de Corsy et Beisson. Comme vous le savez, ce programme prévoit la démolition de logements sociaux et implique naturellement le relogement des 145 familles concernées.

Pour ce faire, une charte partenariale et un plan de relogement seront élaborés. Ils fixeront les engagements de l'ensemble des partenaires, en particulier les bailleurs sociaux, et auront pour objectif de garantir aux ménages les conditions de relogement qui respectent leurs modes de vie, leurs objectifs de parcours résidentiels et leurs ressources. Le plan de relogement prévoira également les modalités de mise en oeuvre de la cellule Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS) commune aux deux bailleurs et aux deux quartiers. Afin de faciliter le relogement des familles et être au plus près des besoins des habitants, d'autres bailleurs seront mobilisés en particulier la Sacogiva.

Cette cellule, missionnée et pilotée par la Ville, sera composée d'une équipe de travailleurs sociaux spécialisés dédiée principalement aux relogements des familles. Celle-ci assistera les personnes concernées dans toutes leurs démarches administratives liées au relogement et accompagnera les ménages tout au long du projet (*y compris les familles dont les logements seront réhabilités*).

Ses missions seront les suivantes :

- Identifier les situations sociales et économiques de familles,
- Assurer une bonne information des ménages à reloger et de manière générale favoriser le dialogue avec les locataires,
- Elaborer des hypothèses de relogement au regard des besoins des habitants et établir un plan de relogement en collaboration avec les bailleurs sociaux et la Ville,
- Rendre compte de l'état d'avancement de la mission auprès du Comité de relogement qui sera mis en place,
- Faciliter le relogement et accompagner les familles pendant et après le relogement,
- Informer, accompagner les familles dont les logements seront réhabilités,

- Assurer une présence de proximité au sein de ces deux quartiers.

Un comité de relogement, composé des services de l'Etat, de la Ville, de la Caisse d'Allocations Familiales, des bailleurs sociaux, sera chargé d'étudier chaque dossier et fera des propositions en fonction des souhaits exprimés et du diagnostic social de chaque famille.

En complément des réunions de concertation avec les habitants, des rencontres collectives à destination des locataires seront organisées afin de les informer de l'ensemble des aspects liés au relogement : frais de déménagement et d'installation, conditions des nouveaux baux...

De manière générale, le relogement devra s'inscrire dans une démarche résidentielle positive en tenant compte des capacités contributives des ménages. Dans la mesure du possible, le taux d'effort (*loyer plus charges déduction faite des aides au logement*) doit être maintenu à logement équivalent dans le parc social.

En conséquence, je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire à élaborer avec l'ensemble des partenaires la Charte de relogement et procéder au lancement de l'appel d'offre pour la mise en place d'une Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale.

- **AUTORISER** Madame le Maire à constituer et piloter le comité de relogement.

**2010.230 - LANCEMENT D'UNE MAITRISE D'OEUVRE URBAINE ET SOCIALE DANS LE CADRE
DU PROJET DE RENOVATION URBAINE DE CORSY ET BEISSON**

Présents et représentés	: 55
Présents	: 44
Abstentions	: 13
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 42
Pour	: 42
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/03/2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**